

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS508

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

ARTICLE 12

À l'alinéa 16, substituer à la référence :

« L. 4163-1 »

la référence :

« L. 4163-4 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une référence légistique.